L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN ..... $10, payable d'avance
PRIX DES ANNONCES ..... TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10, payable d'avance

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 25 OCTOBRE 1839.

VERSATILITE DU PARTI TORY.

Il n'est pas un seul membre influent du parti tory qui ne soutienne maintenant le projet de sous-trésorerie comme le nec plus ultra d'une bonne organisation financière. Cependant il n'y a pas longtemps que ce projet était repoussé avec indignation par les chefs du parti, comme la mine de ce parti.

Le 11 Mai dernier dans le Globe: "La proposition de la sous-trésorerie est DESORGANISATRICE ET RE-VOLUTIONNAIRE, subversive des principes fondamentaux de notre gouvernement, très qu'on les a pratiqués depuis 1789." "Il est clair comme la lumière du soleil que l'effet immédiat de ce projet serait de placer de plus en plus le trésor public sous le contrôle exclusif du Président et l'exposer à être pillé par les cupidités d'individus qui maintenant n'y peuvent avoir accès."

Mr. Croswell disait dans l'*Albany Argus* du 17: "On trouve le germe du projet de sous-trésorerie dans un rapport fait par ALEXANDRE HAMILTON au Congrès en 1790. "Mais la perception et le maniement du revenu en or et en argent est le point sur lequel roule la controverse. Je déclare que cette mesure est anti-républicaine: d'ailleurs elle doit être nécessairement fait introduite par un fédéraliste et adoptée par un *nullifieateur*. En 1834, cette mesure ou du moins une mesure parfaitement analogue à celle proposée par un fédéraliste et parmi les nombreux amis de l'Administration *au seul* a voté pour!

Mais quels sont ceux qui réclament cette mesure, et quels sont ceux qui en profiteraient? LES ENNEMIS DES BANQUES LOCALES au moyen desquelles nous avons accru d'une manière surprenante notre prospérité nationale et notre fortune particulière; LES ENNEMIS D'UN SYSTEME DE CREDIT QUI A FAIT ENTRER DANS NOTRE INDUSTRIE; LE NORD ET L'OUEST qui, ne pouvant s'élever jusqu'à la hauteur de ses voisins plus actifs et plus capables qui lui cherche à les baisser à son propre niveau." Le gouverneur MARCY écrivait à la même époque au sénateur Tallmadge: *Ils veulent me faire soutenir une sous-trésorerie dans mon message, et ils iront au diable auparavant.*

Tout trois hommes très haut-placés dans les rangs du Tory, Blair, Croswell et Marcy ont jugé que la sous-trésorerie comme nous, c'est-à-dire, comme un projet anti-républicain et liberticide; ne pouvait prétendre qu'aux *cœurs du système de crédit, aux nullieurs, aux usuriers.*

Maintenant il est vrai, ces messieurs pensent, ou du moins parlent, autrement; mais c'est parce qu'on a flairé le mot d'ordre; et leurs observations n'en existent pas moins comme autant de taches flétrissantes à un système manifestement mis en avant par des ennemis acharnés des libertés publiques.

Nous avons sous les yeux le 1er. No. d'un journal politique et littéraire qui se publie dans notre ville, intitulé *Le Bell d'Avignon*. A en juger par ce spécimen, l'impartialité sera plus littéraire que politique, et nous espérons pour lui une recette spéciale lui vaudra un succès que nous lui souhaitons de tout cœur.

MOBILE.

Le *Mobile Advertiser* du 22 annonce la disparition de l'épidémie.

BRESIL. La barque Euphrates, arrivée hier dans le port, a quitté Rio Janeiro le 29 août dernier. Nous devons à l'obligeance du capitaine Conklin, quelques nouvelles plus récentes que celles apportées à New York par la ligne Etrie.

Les bâtimens des Etats Unis, la *Constitution* et le *St. Louis*, étaient entrés dans le port de Rio, le 27 août, sans engagés et les officiers étaient en bonne santé. Le vaisseau l'*Indépendance* était aussi entré en rivière le 30.

Une insurrection a éclaté à Ste. Catherine; le gouvernement a frété immédiatement le brick américain Mars Biddle, et l'avait chargé de troupes et de munitions, destiné à la réprimer le mouvement. Le Mars Biddle avait fait voile, et les autorités se préparaient à expédier d'autres transports.

Les blocus de Buenos Ayres par l'escadre française continuent avec rigueur. Au départ de l'Euphrates il n'y avait pas de navires en vue, et il était fort à craindre que dans cinq ou six jours, une attaque serait tentée contre la ville.

Dans un laps, coup de vent du Sud-Ouest, une corvette de guerre française s'est entièrement perdue sur la côte de Buenos Ayres, et d'autres bâtimens de l'escadre ont éprouvé quelques avaries.

L'Euphrates a touché à la Jamaïque; nous avons lu dans un journal de Falmouth du 9 octobre, sans avoir d'autre nouvelle que le départ de Sir Lionel Smith et gouverneur, pour l'Angleterre.

MONTEVIDEO.

Le trois mât *Etrie* est arrivé à New York en 51 jours de Montevideo. A son départ la flotte française était dans la rivière de la Plata, se composait de 43 bâtimens grus ou petits, et le blocus de Buenos Ayres continuait à être rigoureusement observé.

Le 17 août, les Français essayèrent de débarquer environ neuf cents hommes dans une trentaine d'embarcations, dans une place appelée Leconsis, à trente lieues environ de Buenos Ayres; mais repoussés avec une grande perte, ils regagnèrent l'île de St. Martin.

Il a vu amarré près du vaisseau amiral français un navire américain d'environ 450 tonneaux portant le pavillon français au lieu du pavillon américain, ce qui fait supposer qu'il a été capturé; jusque là on n'en avait pas de nouvelles.

Les journaux ne disent rien de nouveau sur l'expédition projetée sous les auspices du gouvernement de Buenos Ayres pour rétablir au pouvoir le dernier gouverneur de Montevideo, qui avait traversé la Pampa et était arrivé à cinquante milles de Montevideo. L'autre jour nous disent-il ce sujet les avis apportés par l'*Etrie*, c'est que Rivera, le gouverneur actuel de Montevideo, était dirigé contre les rebelles à la tête d'une centaine hommes. On ignorait encore quel a été le résultat de cette expédition.

NOUVELLES DES ANTILLES...

Il résulte de la New York des nouvelles récentes de la Havane. Le *Barbadian* du 7 dit qu'il y a eu une grande disette qui compromettra la récolte. Il paraît que le *Bill d'affranchissement* n'y produit pas un bon effet qu'à la Jamaïque, nonobstant les assertions contraires de certains voyageurs. Ce système expérimenté est maintenant jugé: il n'a produit partout que ruine et désolation.

Nous lisons dans le *New York Herald* du 14, que Mr. Girardin, riche importeur français, établi depuis longtemps à New York, a été envoyé par le juge chancelier de la ville des aliénés.

Il a résolu dans une assemblée qui eut lieu à New York, il y a peu de temps, qu'une adresse demandant une enquête sur la conduite du consul des Etats-Unis à la Havane, M. Trist, serait adressée au président des Etats-Unis. Dans sa réponse, le président dit qu'il prendra des mesures actives et *efficaces* pour mettre au jour la conduite de M. Trist envers le capitaine Winchell, et qu'il lui a déjà écrit à ce sujet.

Les banques de Providence ont suspendu leurs paiements en espèces, tandis que celles de New-York et de Boston continuent leurs paiemens.

Le colonel Byrne, shérif du comté de Lowndes, a été trouvé mort dans la matinée du 21, à un mille environ de Columbus.

Le colonel Byrne a été nommé à un forte majorité membre du Congrès pour la Caroline du Sud, en remplacement de Mr. Elmore, démissionnaire.

Calvin Coolidge, whig, a été nommé orateur de la Chambre des représentans de l'Etat de Vermont, à la majorité de 7 voix.

Les deux forces ont obtenu une majorité dans l'élection de l'Etat de l'Ohio.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 14 octobre 1839.

La nouvelle qui absorbe toutes les autres est sujour... des banques, dans les différentes parties des Etats Unis et spécialement dans cette ville. On discute une émeute à chaque coin de rue, et la question que l'on vous adresse partout est celle-ci: les banques suspendront-elles leurs paiements en espèces? On pourrait elles soutenir le choc à l'agitation est grande, et pour en être le moins possible. Le résultat douteux. Les directeurs et les actionnaires des institutions monétaires paraissent être sûrs qu'elles pourront faire face à toutes les demandes qui leur seront faites et jusqu'à présent les porteurs semblent aussi manifester à leur égard aucun sentiment hostile. Beaucoup d'entr'eux seront fort mécontents de la mesure qu'elles ont prise de diminuer leurs facilités, mesure qui a été plus rigoureusement observée qu'il paraît devoir l'être encore davantage.

Mais il y a des gens qui envisagent la question d'un autre point de vue. Ceux là sont sérieusement d'avis que ceux qui ont les banques de New York sont obligées de suspendre, et cela avant peu de jours. Ces craintes existent parmi des hommes qui ne cessent un autre résultat, mais qui ne peuvent et ne voudraient pas le prévoir. Cependant les banques n'agissent pas comme elles le voudraient, elles. Pourquoi donc ne le feraient-elles pas à faire le moins de sacrifices possibles pour éviter le danger qui les menace? La vérité est qu'elles comptent sur l'appui du gouvernement, et dans le fait ce qui est contraire à leur intention a vu jusqu'ici, les négociants sont tenus à recevoir les billets des banques, ou l'état de choses ne saurait durer longtemps encore. Il faut qu'ils aient quelque bénéfices et de facilités ou une ruine générale. Jusqu'à présent, cependant, mon opinion est que les banques de New-York ne suspendront pas leurs paiements en espèces.

Le marché des actions n'éprouvé que fort peu de changement depuis samedi, excepté toutefois les actions de la banque des Etats Unis qui ont été sujettes à de certaines opérations considérables. Elles se sont ouvertes à 70 au barème courtiers, et ont graduellement monté jusqu'à 75, elles se sont fermées à ce prix.

Le change à l'intérieur est dans un état fort incertain et les prix sont purement nominaux; voici cependant ceux du cours:

Sur Boston à pour cent d'escompte, Philadelphie de ½ à 9, Baltimore de 9 à 10, Richmond de 8 à 10, Charleston de 8 à 10, Savannah et Augusta de 8 à 10, Mobile de 11 à 13, Nelle. Orléans de 4 à 5, Nashville de 10 à 12.

Le *New York Herald* entre tenir de bonne nouvelle que Mr. de Saligny vient d'être nommé, par le gouvernement Français, chargé d'affaires près de la République du Texas. M. de Saligny était précédemment secrétaire de légation à Washington.

Nous adhérons d'autant plus volontiers la communication suivante que notre manière d'envisager la question des banques s'y rapporte parfaitement.

Quant au reproche qu'on nous adresse indirectement d'avoir admis la communication signée *Peuple*, contre laquelle celle-ci est dirigée, nous devons à la vérité de dire que l'impartialité a dû faire taire nos sympathies. D'ailleurs nous en avons dit notre opinion dans les quelques lignes éditoriales qui ont précédés l'article auquel on fait allusion et ces lignes contiennent à notre avis une improbationnon équivoque.

LA SUSPENSION.

A M. le rédacteur de l'Abeille,

J'ai lu dans votre feuille du 23 de ce mois un article signé PEUPLE, qui m'a causé quelque surprise. D'abord je crois que vous avez pecaé un peu loin l'impartialité en admettant une communication dont l'esprit diffère si fort de vos opinions; mais ce dont j'ai le surtout étonné c'est du peu d'analogie qu'il y a entre le sujet et le langage. A propos d'une question financière venir nous débiter des lieux-communs *du lycofrisisme* en style de l'apocalypse, c'est ce qui doit surprendre; d'autant plus que l'article décèle un talent remarquable et que vraisemblablement l'auteur aurait pu mieux faire en appropriant d'avantage le style au sujet. Ne me dites pas qu'*importe le style!* parce que pour la masse des lecteurs la forme emporte le fond. Et ce qui me fait plus vivement blamer l'article dont il s'agit, c'est qu'il est évidemment un appel aux passions.

A quoi tendent en effet ces paroles: *la prudence est le de rebouleuses résolutions!* N'est-ce pas éclairement articuler une menace? Et tant d'autres passages beaucoup plus violents, que je passe à dessein sous silence pour ne pas répéter des expressions incendiaires, ne sont-ce pas autant de menaces!

Mais venons au fond même de l'article. Evidemment il est bon de l'auteur est de pousser les banques à bout et ce qu'il les accuse en même temps d'avoir fait, c'est à dire de jeter les complots à la tête en disant: *prenez et repaccez-vous.* Mais est-il d'un sage politique de chercher à intimider les banques en soulevant contre elles les passions avec ce de la multitude pour en obtenir des concessions que la prudence ne peut approuver. L'intérêt des banques n'est-il pas d'accompter? Sans nul doute leur intérêt est le le même que l'intérêt public; parce que l'inaction ne profite à personne: si elles escompteni peu c'est apparemment parce qu'elles ne peuvent pas faire davantage.

Il est souvenirement injuste d'accuser les banques des fautes de l'administration, comme le fait l'auteur de l'article. Les libéralités qui ont suivi le refus de renouveler la charte de la Banque des Etats Unis venaient des chefs du gouvernement fédéral qui tenaient à populariser leurs actes, afin de diminuer l'illégalité dont ces actes étaient empreints. Ce n'est aussi que la crise fut surtout et avant tout l'œuvre de l'administration et qu'il est par trop inique d'accuser les victimes d'avoir fait les fonctions de bourreaux.

Puis, la crise venue, pourquoi trouver mauvais qu'les banques aient fait rentrer leurs créances? N'était-ce pas leur devoir, en y appartant surtout autant de ménagemens quelles l'ont fait?

Sans doute que la misère est grande; mais la faute n'en peut être imputée aux banques. Chacun doit répondre de ses œuvres: reporter donc sur l'administration vos éloquentes tirades et ne sollicitez plus des faveurs un pistolet sur la gorge.

—Le Daguerrotype donne lieu, ici, à la plus amusante des comédies. Tout le monde a cru que le secret révélé par M. Daguerre et si bien expliqué par M. Arago, allait être d'une aussi facile application que la lanterne magique, et chacun a commencé des tentatives, et fait des expériences; mais presque personne n'a réussi. Un de nos amis a failli se rendre aveugle, hier, en faisant beaucoup trop chauffer le mercure et en exposant imprudemment son visage à sa vapeur. Un autre s'est brûlé les doigts en toucher la cuvette qui contenait le métal. Un industriel bien connu, à l'affût de toutes les sensations, se propose, dit-on, d'ouvrir un cours de Daguerrotype. La plaisanterie est capable d'obtenir du succès.

Ce qu'il y a de plus clair dans cette affaire, c'est que M. Daguerre se fera, d'ici à quelque temps, sept à huit mille livres de revenus avec la vente de ses appareils et les explications qu'on lui demande de toutes parts.

Journal du Havre.

UN NOTAIRE.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Le 10 novembre, vers 11 heures du soir, deux voitures suivaient lentement la route qui mène de Rouselian à Belley: la première, un cabriolet, était conduite par son domestique, Louis Rey, et dans la cabriolet qui venait ensuite, se trouvaient M. Peytel et sa femme, Félicie Alcazar. La nuit était sombre et pluvieuse: c'était une de ces nuits d'automne, comme on en voit souvent en France: des nuages lourds et noirs roulaient dans le ciel; le vent, qui soufflait par intervalles, semblait gémir à travers les branches dépouillées des arbres qui bordent le chemin, et la pluie froide et fine venait encore attrister les voyageurs qui s'étaient décidés à profiter leur voyage à quelque heure et malgré le mauvais temps. Chacun d'eux s'était arrangé de manière à se garantir le moins possible. Louis Rey n'était enveloppé dans une épaisse couverture et, s'assoupissant à demi, laissait aller à peu-près au hazard son cheval qui continuait sa marche sur une sorte de resignation morne: Mme Peytel, blotie dans son coin, semblait assoupie et dormant dans un coin de la voiture avec la tranquillité et l'insouciance d'une jeune fille: le notaire seul était bien éveillé, et paraissait examiner la route avec une inquiète attention.

Les deux voitures franchirent le pont d'Andert et commencèrent à gravir la côte de la Darde. Mr. Peytel ordonna à Louis Rey de descendre pour soulager son cheval; Louis obéit et l'on continua à cheminer en silence. Que se passe-t-il alors? Dieu seul le sait! Mais soudain coup un coup d'entendit au loin un épouvantable cri, un cri de détresse, puis deux coups de pistolet à une minute d'intervalle une femme, qui demeurait à quelque distance de là et qui était alors sur sa porte, reprit tout effrayée, en disant à son mari qui dormait au coin du feu: "Prons Dieu, il y a eu quelqu'un de tué sur la route!" et quelques minutes plus tard, un garçon meunier qui s'en retournait au moulin d'Andert, rencontra un chariot revenant sans être conduit par personne. Un peu d'effroi, mêlé à quelque violence à la porte de Joseph Termet, maréchal à Andert: maréchal, disait-on, lève-vous! et cette voix appelait du secours: cette voix était celle de Mr. Joseph Termet et son fils se levèrent. Peytel les conjura de venir avec lui. Son sang-froid, disait-il, avait voulu l'assassiner pour lui voler 10,000 fr. qu'il portait dans son cabriolet; mais sa femme seule avait été tuée; et lui à son tour avait, pour se défendre, tue son domestique. La voiture de Peytel était à la porte; les trois hommes y montèrent et l'on se dirigea vers le point d'Andert. Arrivé là, Peytel arrêta sa voiture et dit: voilà ma femme! Le maréchal et son fils descendirent pour la prendre. Peytel ne s'approcha pas et tint son cheval par la bride. Mme Peytel était étendue la face et la bouche contre terre; Joseph Termet examina le corps en disant. Madame paraît morte! mais mon Dieu! Où est donc le corps de son fils? le pays dans la voiture, de manière à ce qu'il ne tombât pas; il ne mit à côté du cadavre dans le fonds de la voiture; son fils et Peytel occupèrent le siège, et l'on se dirigea vers Belley, quelque distance, on rencontra le cadavre de Louis Rey, on l'aperçevant, Peytel s'écria: "Voilà le brigand qui a assassiné ma femme; il méritérait que je lui fisse passer la voiture sur le corps — Oh! non pas, monsieur, lui dit le vieux Termet."

Pendant le trajet du pont d'Andert à Belley, Peytel ne regarda pas une fois sa femme, ne la toucha pas, ne s'inquiéta pas d'elle; il disait seulement de temps à autre: "*Ma pauvre femme!* Arrivés à Belley, on s'arrêta devant la maison de M. Martel, médecin; et là les manifestations de Peytel devinrent si vives qu'on y découvrait une sorte d'affectation: il sonna avec violence chez Mr. Martel, envoya le vieux Termet chez un autre médecin de la ville. Qu'on amène tous les médecins, disait-il, et il embrassait sa femme en criant: la voilà ma pauvre femme! et il appelait du secours avec une sorte de frénésie; il savait pourtant bien que sa femme était morte!

Il était minuit: les cris de Peytel réveillent non seulement le médecin, mais un grand nombre de personnes qui s'assemblent autour de lui. Le Président du Tribunal de Belley, le lieutenant de gendarmerie sont là, et Peytel raconte alors avec détail la tentative d'assassinat dont il a fait être victime. "J'avais fait deux pas à terre à Louis Rey, lorsque j'ai entendu derrière moi: "Dans ce moment, un vent violent soufflait du sud, et la pluie était très forte; j'étais enfoncé dans le coin à droite de la voiture, et ma femme, rapprochée de moi, dormait la tête appuyée sur son bras gauche. Tout-à-coup j'entendis la détonation d'une arme à feu, dont j'aperçu la lumière à quelques pas de distance, et ma femme s'écria: "Mon pauvre mari, prends ces pistolets." Mon cheval s'emporta et prit le trot. Je tirai sur-le-champ de l'intérieur de la voiture un second pistolet sur un individu qui courait sur la route. Ne doutant pas encore que ma femme fût atteinte, je m'élançai à terre par un côté de la voiture pendant que ma femme s'élançait de l'autre, et je tirai sur mon domestique, que je venais de reconnaître, un second coup de pistolet qui atteignit ma femme le premier. Ne doublant de vitesse, je frappai Louis par derrière d'un coup de marteau; celui-ci se retourna, leva sur moi son bras armé du pistolet qu'il venait de tirer; mais, plus prompt que lui, je lui portai un coup de marteau qui le renversa la face contre terre; lui plaçant alors mon pied sur le dos, je le frappai du même instrument à coups redoublés, et l'achevai, bien que le brigand me demandât grâce.

"Bientôt le souvenir de ma femme me revint à l'esprit, et, l'appelant plusieurs fois par son nom, je courais éperdu, la cherchant en vain sur tous les côtés de la route. Arrivé au pont d'Andert, je l'aperçus étendue dans un pré couvert d'eau, situé sur les bords du Furans. Cette découverte horrible m'étonna d'autant plus que je ne croyais pas ma femme atteinte du coup de feu, je cherchai à la retirer de l'eau, et ce n'est qu'après de longs efforts que je parvins à la placer sur le talus de la chaussée, la face contre terre. La supposant à l'abri de plus grands dangers et ne la croyant encore que blessée, je pensai à aller implorer du secours dans une maison isolée, située sur la route du côté de Rouillon. Dans cet instant, j'aperçus ma voiture tout près de moi, sans pouvoir m'expliquer comment mon cheval avait pu revenir sur ses pas et quitter tout seul la direction de Belley."

C'est alors, ajoutait Peytel qu'il était allé implorer le secours de Mr. Termet qui l'avait aidé à transporter sa femme à Belley. Ce récit fit une assez vive impression sur les assistants disposés à croire le notaire; mais le lieutenant de gendarmerie, qui y avait prêté une attention marquée, et qui avait été frappé de certaines invraisemblances, donna à peine à Peytel le temps de l'achever, et s'adressant à lui: De votre aveu, dit-il, vous êtes trois personnes, deux ont été tuées, vous revenez seul et sans blessure; je vous arrête!" Ce fut un coup de foudre pour Peytel, il se jeta dans les bras du président en lui disant: "Protégez-moi! Il dût à l'intervention de ce magistrat de n'être pas arrêté sur-le champ; mais le ministère public ne tarda pas à partager les soupçons du lieutenant de gendarmerie, et après avoir raconté dans le pays vint encore les confirmer. Mr. Peytel, disait-on, après avoir fait mettre pied à terre à son domestique à la montée de la Darde en lui disant: "Tu peux bien marcher comme moi", l'avait assommé, il était ensuite revenu vers sa femme: celle-ci fut demandait grâce, il avait répondu: Le pardon que je vous le donner, le voilà! et lui avait tiré deux coups de pistolet. Peytel fut alors arrêté et, après une instruction assez longue, renvoyé devant le jury du département de l'Ain, sous la prévention d'assassinat sur la personne de sa femme et de son domestique.

Cette cause avait si vivement éveillé l'intérêt qu'une foule nombreuse s'est pressée dans la salle de justice de Bourg pendant les quatre jours qu'elle a duré, et l'opinion publique se prononça si énergiquement qu'à différentes reprises, l'accusé, à son entrée à l'audience, fut accueilli par des cris furieux. L'épouvantable drame que nous avons raconté, comme nous l'avons pu, se développe devant les jurés avec toutes ses perfidies; et plus d'une fois les dépositions des témoins excitèrent dans l'auditoire un frémissement d'indignation, plus d'une fois malgré sa fermeté et son sang-froid, Peytel fut obligé de baisser la tête. Assurément les preuves matérielles n'étaient pas bien fortes, mais la conviction morale la plus puissante avait envahi les jurés. Autant la tâche du ministère public était facile autant était rude celle du défenseur. L'avocat du roi, après avoir démontré l'absurdité de l'accusation portée par Peytel contre son domestique, Louis Rey, passe en revue l'existence du notaire. Il le montre cherchant à réparer par un mariage avantageux les désastres que son inconduite avait fait subir à son patrimoine. Il le peint s'introduisant dans une famille respectable qu'il trompe sur sa position de fortune, et parvenant, malgré de nombreuses et manifestes répugnances, à obtenir la main de la demoiselle Félicité Alcazar. Le contrat de mariage est encore pour lui une occasion de tromper les personnes auxquelles il va s'allier et de leur soustraire, en stipulant les clauses arrêtées du contrat, les garanties qui devaient leur assurer le retour de la dot de mademoiselle Félicité Alcazar. Une fois le mariage contracté, Peytel efface une inscription de reste de 30,000 fr. appartenant à sa femme [illegible] il se porte enfin vers elle à de mauvais traitements et abusant de l'empire qu'il a su prendre sur son esprit, il lui dicte d'abord une lettre dans laquelle elle se reconnaît des torts qu'elle n'a jamais eus, et ensuite un testament par lequel elle l'institue son héritier universel. Ainsi se trouve justifié l'intérêt que Peytel avait à commettre le crime. D'après ces antécédens, le ministère public n'hésite pas à imputer à Peytel les deux meurtres commis au Pont d'Andert; et il soutient que jamais préméditation ne fut mieux établie: il la fait dater du jour du contrat de mariage et il ajoute: "Le jour où la malheureuse Félicie signa son testament, elle signa son arrêt de mort." Ce magistrat, ajoute que dans un crime où tout est si horrible, si révoltant, on ne saurait parler de circonstances atténuantes: Femme, enfant, domestique, tout a été impitoyablement immolé; il adjure les jurés d'avoir le courage d'accomplir leur tâche et ne pas donner à l'opinion publique le scandale d'un acquittement."

Fondant ce Réquisitoire foudroyant, l'accusé tint constamment son mouchoir devant sa figure. L'avocat, chargé de sa défense, prit la parole et discuta toutes les charges qui pesaient sur Peytel; mais son efforts et son habileté n'y purent rien. Le jury, après une heure de délibération, rendit un verdict de culpabilité.

L'accusé reçut sa condamnation avec assez de calme; il n'en fut pas de même de l'auditoire. Au moment où le Président prononça d'une voix émue l'arrêt qui condamnait Sébastien Peytel à la peine de mort, une voix partit du milieu de la foule: Vivent les jurés! C'était la consécration par l'opinion publique de la sentence qui venait d'être rendue.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par J. A. Beard, à 10 heures, au No. 58, rue de la Commune. Chapeaux, bottes, souliers, &c.

Par Fernandez & Whiting, à 4 heures, dans la rue Ste. Anne, entre Dauphine et Bourbon—Meubles.

Par J. B. Blache, à 10 heures, au No. 29 rue Conti—Marchandises sèches.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Décédé, aux Opelousas, ALBERT JUBEL, dans sa 54ème année.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Gosl. Creole, Cormier, Havane, R Groning & co
Polacre Espagnol Salvador, Riesch, Matanzas,
Kohn, Daron & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Thomas, de la passe N. E. avec la barque Euphrate, brick Geo. Henry et la goel. Water Witch. Laissé la barre N. E. le 23 courant, à 2 heures p. m. rapporte un navire en vue; brick Tom Paine et une goel. dans la rivière.

Barque Euphrates, Conkling, de Rio Janeiro, (29 août) à S & J P Whitney.

Brick Geo. Henry, Jordan, de Thomaston, (25 sept) à C. Dake.

Goel. Water Witch, Dupeyre, de la Havane, (17 oct.) à A. Capdeville & co.

Steamer Tache, Hudson, de Baton Rouge, avec du coton, &c.

Steamer Baton Rouge, Sellick, du Bayou Sarah—avec du coton, &c.

Steamer Canton, Stratton, de Vicksburg, avec du coton &c.

Steamer Levant, Laurant, du Bayou Sarah, avec du coton, &c.

Steamer Platte, Jones, de St. Louis—chargé de produits.

Steamer Formosa, Jordan, de l'embouchure Ohio—chargé de produits.

MEMORANDA.

New York, 14 oct.—Expédiés—Christoval Colon, Smith, pour la Havane; Josephine, Benson, Mobile; Ontario, ——, pour la N. Orléans.

Arrivés—Navire Oceane, Knight, de la N. Orléans; Rescius, Collins, Liverpool, Panthenon, Woodbury, de do; Rapid, Ward, Havane.

Baltimore, 13 oct.—Expédié—Barque Salomon, Sallus, Nickerson, pour la N. O.

Parti—Navire London, pour la N. O.

A Charleston le 18—Brick Hiram, Chandler, pour la N Orléans.

Navire Français Jeanne Elisa parti de Royan pour la N. O. le 30 août.

Rio Janeiro, 28 août. Dans le port—Navires Leonidas, de Richmond; Albre, de Boston; Susan, de do; Orbit, de New York; Eliza & Susan, de Philadelphie; barque Cocoula, do; do Shibboleth, d'une expédition de pêche à la baleine, avait rejoint son bâtiment (partie pour un voyage); brick Agnes, de Boston, incertain; do Mentor, parti le 29 pour Bahia; Nicholas Biddle pour St. Catharines, le 29; arrivé le 27 août, ayant à bord le U. S. Constitution et St. Louis; navire des E. U. Independence, commandant Nicholson, à l'embouchure de la Plate; barque Corcyre, Fairhaven, parti le 25 août avec un chargement d'huile; navire danois Thetis, devait partir le 30 août pour la N. Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 21 octobre 1839

Mrs les Rédacteurs du journal l'Abeille.

Messieurs,

Veuillez Messieur faire insérer dans votre prochain numéro l'avis suivant:

De retour à la Nlle-Orléans, j'ai averti par le Courrier de la Louisiane, les personnes avec lesquelles je pouvais avoir des affaires, que j'avais retire la procration des mains de Mr. Auguste Guerin et que c'était à moi quelles devaient adresser directement dorénavant.

En donnant publicité de ma disposition, j'ai par une irréflexion indépendante de ma pensée, fait connaître que ma procuration ne se rattachait qu'à la perception du capital et des intérêts dûs sur la maison No. 310 rue Bourbon, vendue par moi à Marie Alias Languille, ainsi qu'à la vente des actions de banque des Citoyens; "*n'était pas pour d'autres affaires; que si M. Auguste Guerin a traité des affaires en autres que celles prescrites par ma procuration, elles seront nulles et non reconnues par moi.*"

Je serai vivement affecté que quelqu'un eut pu inférer de cette publication que j'avais des griefs à porter contre la probité de Mr. Auguste Guerin dans la gestion que je lui avais confiée: il s'est borné strictement à ce que lui prescrivait ma procuration. Je prie donc les personnes, en l'esprit desquelles ma insertion aurait fait naître quelqu'idée défavorable sur la haute renommée dont jouit M. Auguste Guerin, de la rejetter loin d'elle; et certifie, n'avoir que de vifs remerciments et de justes éloges à rendre à Mr Guerin sur la loyauté et la désintéressement qu'il a apporté dans la gestion que je lui avait confié.

25 oct—3 C. POITTEVIEN.

☞ Le navire JAMES H. SHEPHARD, sajet Redmond de Boston, est maintenant en déchargement, en face de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.

25o GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

☞ CHANGEMENT DE DEMEURE—J. T. LAGUERENNE & co. ont transporté leur domicile au no. 57, rue Tchoupitoulas. 24o

☞ AVIS—Les soussignés ont transporté leur domicile du no. 24, rue Poydras au no. 99 rue du Camp. KIDDER & HEAD.

☞ JAMES McGLAUGLIN & Co., Marchands à Commissions et Expéditeurs, No. 14, rue Gravier, Nlle. Orléans. 11 oct

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.

SCHMIDT & HAMILTON, *Directeurs.*

Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre. 4-oct

☞ FRANKLIN & HENDERSON ont transporté leur bureau au No. 74, rue du Camp.

17 sept—1m

SOCIETE SAMARITAINE DE LA N.-ORL.

24, Octobre 1839.

UNE assemblée générale des membres de la société, aura lieu Samedi le 26 courant à 6 heures, a. m. à l'Atenée de Bank, dans la chambre du comité. Les membres sont priés d'être ponctuels, vû que des affaires d'importance seront soumises à l'assemblée.

S. W. WATERS,
25 oct Secrétaire.

INFORTUNES DE LA MOBILE—Le comité général est respectueusement prié d'assister à une assemblée, qui aura lieu dans la chambre du comité Arcade de Bank, samedi soir à 7 heures.

JAMES H. CALDWELL,
25o Prés. du comité et de l'assemblée générale.

L'ACADEMIE DE DANSE, rue ——— no ——, M. DEVOTI a l'honneur de prévenir ses élèves ainsi que les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il ouvrira son cours le 10 novembre prochain. Il enseignera la danse moderne, toute espèce de pas, de nouvelles figures de contredanse et valse.

Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance dans cette branche d'éducation sont sûres d'obtenir des succès, fussent-elles douées des moindres dispositions.

CONDITIONS.

Chaque mois payable d'avance.

Deux leçons par semaine auront lieu dans l'académie à 6 heures du soir.

Le temps de ces deux leçons sera égal à celui de trois.

Prix par mois, ... $8

Idem dans les institutions, 8 leçons par semaine, ... 6

Leçons particulières, lorsqu'il y aura plusieurs personnes réunies, 12 cachets par mois pour chacune, ... 10

Leçons pour deux personnes, 12 cachets idem, ... 18

Leçons individuelles, idem 18

Il sera fait une réduction pour les pères et mères qui auront plusieurs enfans. Les personnes inconnues sont priées de produire de bons renseignemens pour être admises. 25o

ON désire vendre une jeune négresse créole de 16 ans, bon sujet. S'adresser à P. Gabaroche, au bureau d'Adrien Aubry, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 25 oct—2

A LOUER.—Trois beaux Magasins à 4 étages, situés rues de la Vieille Levée, Bienville et Clinton.

Une belle maison à trois étages, avec dépendances, rue des Ursulines près de la Levée.

AUSSI—3 Maisons neuves à 3 étages, avec dépendances; situées encognure des rues Victoire et Marigny, près du Rail-Road.

Pour les conditions qui sont avantageuses, S'adresser à LOUIS GALLY,
No. 79, rue Toulouse.

PLUSIEURS MAGASINS DE DEPOT à louer. S'adresser à
25 oct B. LAUDUMIEY, 16, St-Louis.

BOUTIQUE de menuisiers, no. 50, rue Lafayette, entre Tchoupitoulas et Magasins, où les commandes qui seront faites pour ouvrage en menuiserie seront promptement exécutées par
25 oct JOHN LINDSAY.

COTONADE DES ATTAKAPAS—Quelques coupons de cette cotonade bleue et rouge de première qualité, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
25o 25, rue St. Louis.

TOILE D'EMBALLAGE—205 pièces toile du Kentucky; 480 do de do de Dundee, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
25 oct 50, rue du Camp.

TOILE et corde d'emballage—150 pièces toile du Kentucky et 300 rouleaux corde en magasin et à vendre par SAMUEL BELL,
25 oct 89, Magasins.

VINS ET FIGUES—50 barils vins supérieur de Malaga; 100 tambours figues en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co.
25 oct 47, rue Bienville.

BEURRE de l'Ouest—16 demi barils et 10 barillets beurre de l'Ouest, en débarquement et à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nelle Levée.

PORC—700 barils porc prime; 200 do mess; 50 do morceaux de croupe; 30 do do M O, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, N. Levée.

SEL—1500 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par A. PARK,
25 oct 85, Commerce.

BŒUF—Mess et prime de l'ouest en barils et demi barils à vendre par MAHARD & SIGERSON,
25 oct 38, Nouvelle Levée.

GELEE DE Goaves et Confitures de la Havane—10 barils gelée de goauve; 50 boîtes confitures de la Havane, à vendre par W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville.

CUIR—200 rouleaux cuir à harnais et à semelle en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
25o 25, rue St. Louis.

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane.

Classe No. 46 Extra.

27 65 66 57 17 21 69 74 50 14 48 41

GROS LOT $10,000.

$3,000, $1,600.

20 LOTS DE $500 font $10,000.

Billets $3 seulement.

LOTERIE DE LA LOUISIANE.

Classe Extra 47, pour 1839.

Autorisé par un acte de la Législature, Chap. LXIII, passé le 21 mars 1828.

Sera tirée Samedi, le 26 Octobre à 5½ heures du soir à l'Hôtel de la Bourse

78 Numéros balloté—13 sortant.

D. S. GREGORY & Co, Directeurs.

PROGRAMME.

1 Lot de	$10,000	est	$10,000
1 "	3,000	"	3,000
1 "	1,600	"	1,600
1 "	1,300	"	1,300
1 "	1,100	"	1,100
1 "	1,010	"	1,010
20	500	"	10,000
20	200	"	4,000
20	150	"	3,000
20